

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 11 octobre 2019

2^{ème} Commission**N° CP-2019-9-2-3****Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

Service Aménagement du Territoire

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU TECHNOPORT DES TROIS
FRONTIERES****PARTICIPATION 2019**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver la participation départementale, au titre de l'année 2019, pour un montant de 32 000 € en faveur du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport des Trois Frontières.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme lors de sa réunion du 27 septembre 2019.

Le Département du Haut-Rhin est membre, avec Saint-Louis Agglomération, du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport des Trois Frontières. Ce dernier a pour objet la maîtrise foncière, l'aménagement et la valorisation des terrains de la sablière situés à l'Est de l'A35, à l'Ouest de la ligne de chemin de fer Mulhouse - Bâle, au Sud de la D12b et au Nord de la RD105.

En 2018, le budget primitif du Syndicat Mixte s'élevait à 1 283 167 € dont 275 472 € en fonctionnement et 1 007 695 € en investissement.

Les résultats 2018 laissent apparaître un montant de dépenses de 304 115 € dont 107 035 € en fonctionnement et 197 080 € en investissement (dont 33 939 € d'achat de terrains à la SNCF et 101 052 € d'études).

Le budget primitif 2019 s'établit à 2 550 653 € dont 312 571 € en fonctionnement et 2 238 082 € en investissement (comprenant des acquisitions foncières pour un montant de près de 570 000 € et 900 000 € au titre du financement de la suite des études en vue de l'aménagement du site du Technoport).

Les membres du Syndicat Mixte contribuent pour partie aux charges de fonctionnement, et leur participation est statutairement répartie de la façon suivante : Département (40 %), Saint-Louis Agglomération (60 %).

Pour 2019, la participation des membres aux charges de fonctionnement s'élève à 80 000 €, dont 32 000 € pour la part départementale (montant équivalent à 2018).

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la participation départementale, au titre de l'année 2019, pour un montant de 32 000 € en faveur du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport des Trois Frontières et d'en autoriser le versement en une seule fois dès réception de l'appel de fonds,
- de prélever les crédits correspondants sur le programme F715, chapitre 65, fonction 71, nature 6561 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT